

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ECOSYSTEMES ET EQUILIBRES NATURELS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 123205U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général

ECOSYSTEMES ET EQUILIBRES NATURELS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences de base en vue d'améliorer et de pérenniser un écosystème permettant un maraichage biodiversifié de petite surface et ou l'aménagement écologique d'espaces verts.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir de situations professionnellement significatives telles que le maraîchage biodiversifié et l'aménagement écologique d'espaces verts ;

en disposant de la documentation appropriée ;

en disposant de l'équipement ad hoc ;

dans le respect des consignes ;

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement de travail ;

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité :

- ◆ de décrire un équilibre naturel et ses différentes composantes ;
- ◆ d'analyser un écosystème existant ;
- ◆ de proposer et de mettre en œuvre des actions respectueuses de l'environnement en vue d'améliorer et de pérenniser un écosystème.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de situations professionnellement significatives telles que le maraîchage biodiversifié et l'aménagement écologique d'espaces verts ;

en disposant de la documentation appropriée ;

en disposant de l'équipement ad hoc ;

dans le respect des consignes ;

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement de travail ;

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ;

en développant des compétences de communication ;

4.1. En écosystèmes et équilibres naturels : technologie

- ◆ de décrire un équilibre naturel et ses différentes composantes, en abordant notamment les notions suivantes :
 - la définition de l'écosystème (biotope, biocénose),
 - le fonctionnement-type d'un écosystème,
 - les chaînes alimentaires,
 - les flux d'énergie (le cercle de vie, photosynthèse, etc.),
 - les différents types d'écosystèmes (aquatique, terrestre, forestier, etc.),
 - l'échelle spatiale des écosystèmes (rhizosphère, sol, prairie, etc.),
 - l'échelle de temps des écosystèmes (culture temporaire, permanente etc.),
 - l'évolution des écosystèmes dans le temps et notion de climax,
 - les relations, les interactions et l'interdépendance entre les différentes composantes de l'écosystème (symbiose, mutualisme, parasitisme, prédation et phytophagie, etc.).
 - la gestion durable, la résilience et la régénération des écosystèmes,
- ◆ d'analyser un écosystème en abordant notamment les notions suivantes :
 - la différenciation entre un écosystème d'origine naturelle et d'origine artificielle,
 - l'identification des composantes (végétale, animale, etc.),
 - la détermination des limites de l'écosystème,
 - l'identification des relations positives ou négatives entre les différentes composantes.
- ◆ d'identifier et d'expliquer les actions qui permettent d'améliorer et de pérenniser un écosystème parmi les exemples suivants :
 - la réhabilitation de friches, de zones bétonnées, de berges, etc. (par exemple : maillage vert en région bruxelloise),
 - l'accueil d'auxiliaires naturels (prédateurs, parasites) par l'installation de zones refuges, de nichoirs, de plantes relais, etc.,
 - la réduction de la/des pollution(s) par la création de lagunages, l'installation de plantes dépolluantes, etc.,
 - la suppression des intrants chimiques en les remplaçant par le compostage, l'amendement organique des parcelles, etc.,

- le maintien d'un équilibre entre les espèces végétales et animales présentes par la taille, la fauche, l'enlèvement, la replantation, etc.

4.2. En écosystèmes et équilibres naturels : pratique professionnelle

- ◆ d'analyser le ou les écosystèmes présents dans un environnement donné ;
- ◆ de choisir et de justifier des actions respectueuses de l'environnement nécessaires au maintien ou à l'amélioration des écosystèmes présents ;
- ◆ de mettre en œuvre une partie, ou un ensemble d'actions choisies, en vue d'améliorer et de pérenniser le ou les écosystèmes présents, comme par exemple :
 - la réhabilitation de friches, de zones bétonnées, de berges, etc. (par exemple : maillage vert en région bruxelloise),
 - l'accueil d'auxiliaires naturels (prédateurs, parasites) par l'installation de zones refuges, de nichoirs, de plantes relais, etc.,
 - la réduction de la/des pollution(s) par la création de lagunages, l'installation de plantes dépolluantes, etc.,
 - la suppression des intrants chimiques en les remplaçant par le compostage, l'amendement organique des parcelles, etc.,
 - le maintien d'un équilibre entre les espèces végétales et animales présentes par la taille, la fauche, l'enlèvement, la replantation, etc.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Ecosystèmes et équilibres naturels : Technologie	CT	B	20
Ecosystèmes et équilibres naturels : Pratique professionnelle	PP	L	12
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40